



Le Plessis-Pâté

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE

Le 2 mars 2026

Réunion du Conseil Municipal
(Article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil municipal de la commune se réunira en séance ordinaire
Le 09 mars 2026 à 20 H 00
dans la salle du Conseil de la Mairie, Place du 8 mai 1945 – 91220 LE PLESSIS-PÂTÉ

ORDRE DU JOUR

Désignation d'un secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 10 février 2026

Compte-rendu des décisions du maire prises par délégation du conseil municipal (articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)

I * SECRETARIAT GENERAL *

/

II * FINANCES *

- Vote du compte financier unique 2025 – budget principal
- Vote du compte financier unique 2025 – centre commercial
- Affectation du résultat 2025 – budget principal
- Affectation du résultat 2025 – centre commercial
- Vote du budget primitif 2026 - budget principal
- Vote du budget primitif 2026 - centre commercial
- Vote des taux des impôts directs locaux 2026
- Attribution des subventions de fonctionnement et de projets en 2026

III * URBANISME *

/

IV * RESSOURCES HUMAINES *

- Gratification stagiaire de l'enseignement supérieur

V * PETITE ENFANCE, ENFANCE et AFFAIRES SCOLAIRES *

/

VI * CULTURE ET VIE ASSOCIATIVE *

/

VII * DELIBERATIONS SUBSIDIAIRES *

- Signature d'une convention entre la Ville et le CCAS relative à la gestion du service de portage de repas à domicile